



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

CHARTRE
CANADIENNE DES DROITS
ET LIBERTÉS



La Charte.
C'est à nous.
C'est nous.

Canada



La Charte canadienne des droits et libertés a 20 ans

Democratiques

Le Canadien a le droit de vote et est éligible aux élections fédérales ou provinciales. 4. (a) Le mandat maximal de la Chambre des communes ou celui d'une assemblée législative provinciale est de cinq ans à compter de la date de la tenue des élections générales correspondantes. (b) Le mandat maximal de la Chambre des communes ou celui d'une assemblée législative provinciale peut être prolongé par le Parlement ou par la législature en cas de guerre, d'invasion ou d'insurrection, pourvu que cette prolongation ne fasse pas l'objet d'une résolution adoptée par les voix de plus du tiers des députés de la Chambre des communes ou de l'assemblée législative. 5. Le Parlement et les législatures provinciales se réunissent au moins une fois tous les douze mois.

Liberté de religion, de conscience et d'établissement

1. (1) La liberté de religion, de conscience et d'établissement est garantie.

La Charte canadienne des droits et libertés a 20 ans

La Charte est une réalisation remarquable dans l'histoire canadienne. Elle exprime par écrit nos valeurs de respect, d'équité et de démocratie.

Pierre angulaire de notre société démocratique, la Charte protège nos libertés et nos droits fondamentaux. Elle fait en sorte que nous sommes tous égaux devant la loi.

En soulignant le 20^e anniversaire de la *Charte canadienne des droits et libertés*, nous célébrons les valeurs qui sont au cœur même de la société canadienne.

Une partie de notre histoire

La *Charte canadienne des droits et libertés* représente un élément essentiel de notre identité et de notre égalité. Après avoir existé pendant 115 ans comme pays, nous avons enchâssé nos droits et libertés dans un document, la Charte, qui nous sert de loi directrice et s'applique à tous les paliers de gouvernement.

La Charte affirme nos droits individuels et nous rappelle notre responsabilité de respecter les droits d'autrui.

Essentielle dans nos vies

La Charte nous rapproche, elle célèbre notre diversité. Elle protège les multiples droits et libertés qui font du Canada une société juste, par exemple :

- la liberté d'expression
- la liberté de conscience et de religion
- la liberté de se réunir pacifiquement
- le droit de vivre sans discrimination
- le droit de recevoir des services du gouvernement du Canada en anglais ou en français
- le droit de voter et de se présenter aux élections
- le droit de vivre et de travailler partout au Canada

La Charte reflète la fierté qu'éprouvent les Canadiennes et les Canadiens à l'égard de leur société multiculturelle. Elle protège les droits des femmes, des Autochtones et des membres des minorités linguistiques.

